

Évaluer les risques en mobilisant l'expertise collective

→ La première mission de l'Anses est l'évaluation des risques sanitaires, que ce soit dans l'alimentation, dans l'environnement, en milieu professionnel, chez les animaux ou pour les végétaux. Pour cela, elle mobilise des collectifs d'experts selon des principes assurant un haut niveau de qualité et d'indépendance. Ses rapports et avis servent à la décision publique et contribuent à renforcer la sécurité sanitaire.

UN CADRE TRANSPARENT ET STRICT

Le rôle de l'Agence est de se prononcer, en l'état des connaissances scientifiques disponibles, sur l'existence, la nature et l'ampleur de risques faisant l'objet de préoccupations de la part des pouvoirs publics et de la société, en particulier dans des situations de forte incertitude ou de crise. L'expertise collective qu'elle met en œuvre répond à des exigences scientifiques, méthodologiques et déontologiques strictes. En plus de dispositions réglementaires ou relevant de la normalisation ISO, **l'Anses s'est dotée d'un cadre spécifique** établissant les principes fondamentaux de son expertise, consultable sur son site internet.

L'expertise conduite par l'Anses est **collective, contradictoire et pluridisciplinaire** : réunis pour répondre à une question posée à l'Anses au travers d'une saisine, les experts formulent leurs conclusions à partir des différents éléments de preuve disponibles et thèses exprimées. À partir de leurs travaux, l'Anses élabore des avis et recommandations qu'elle rend publics.

UN VIVIER D'EXPERTS PLURIDISCIPLINAIRE

Chaque année, l'Anses fait appel à **près de 800 experts, français et étrangers**, issus d'universités ou d'organismes de recherche et dont les compétences font référence dans des disciplines variées – toxicologie, épidémiologie, médecine, santé-travail, bio-statistique, physico-chimie, sciences humaines et sociales, etc. Ces experts sont sélectionnés sur appel à candidature public et sont soumis à déclaration publique d'intérêts, publiés sur le site DPI-Santé du ministère chargé de la santé.

L'expertise collective à l'Anses :

- ↳ des **scientifiques indépendants** de l'Anses et des intérêts en jeu ;
- ↳ une prise en compte des **connaissances scientifiques les plus actuelles** aux niveaux national et international ;
- ↳ un travail collectif encadré pour garantir des **conclusions faisant référence** ;
- ↳ des **méthodologies innovantes** pour l'évaluation de risques émergents ou complexes (exposome, effets cumulés, effets sans seuils...) ;
- ↳ le **fondement scientifique des recommandations de l'Anses** à destination des décideurs, professionnels, communautés de recherche, citoyens.

En 2021

Renouvellement de 10 comités d'experts spécialisés et groupes de travail dans les domaines de l'alimentation humaine et nutrition, la santé et le bien-être des animaux, la santé des végétaux



Qui peut saisir l'Anses ?

L'État, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, les autres établissements publics, les organismes représentés à son conseil d'administration, les associations identifiées par le code de la santé publique (article L.1313-3). L'Agence peut également s'autosaisir.



En 2021

Création d'un 16^e comité d'experts spécialisé, dédié à l'analyse socio-économique

La recherche indispensable à l'évaluation des risques

→ Pour faire progresser les connaissances et les méthodes scientifiques, l'Anses mène des recherches, seule ou en lien avec les communautés scientifiques françaises et internationales. Elle finance également des projets de recherche dans son champ de compétences. Les connaissances produites alimentent ses activités d'évaluation des risques, de surveillance et d'appui aux gestions de crises.

L'ANSES, OPÉRATEUR DE RECHERCHE À PART ENTIÈRE

Ses neuf laboratoires, représentant plus de 700 personnes, mènent des recherches dans trois grands domaines : **santé et bien-être des animaux, santé des végétaux, sécurité sanitaire des aliments** (dont l'eau de consommation). Leur production alimente aussi l'activité de référence analytique de l'Agence, qui détient plus de 100 mandats nationaux, européens ou internationaux. Des recherches sont également réalisées par les autres entités de l'Agence, contribuant par exemple à faire évoluer les **méthodologies d'évaluation des risques**. Sept directeurs scientifiques transversaux coordonnent et orientent l'activité des différentes équipes.

Reconnue au sein de la communauté de recherche, l'Agence accueille une centaine de doctorants par an et noue de nombreux partenariats. Par ailleurs, l'Anses est active et participe à de nombreux projets de recherche financés au niveau européen. En 2021, 11 projets impliquant la participation d'équipes de l'Anses ont été soumis dans le cadre d'**Horizon Europe**, l'actuel programme cadre de recherche et d'innovation de l'UE. À date, cinq de ces projets, dont le programme PARC coordonné par l'Anses et un projet de recherche collaboratif co-coordonné par l'Agence, ont d'ores et déjà été sélectionnés pour financement. D'autres projets impliquant l'Anses sont en cours d'élaboration.



À quoi servent les recherches de l'Anses ?

- ↳ Mieux connaître les agents pathogènes, leurs relations avec l'hôte et leurs capacités de franchissement de la barrière inter-espèces.
- ↳ Mieux connaître les plantes et insectes préoccupants, les contaminants chimiques.
- ↳ Mieux détecter, diagnostiquer leur présence et les caractériser avec des méthodes d'analyse de pointe.
- ↳ Mieux les surveiller grâce à des approches épidémiologiques performantes.
- ↳ Contribuer aux travaux des plateformes d'épidémiosurveillance en santé animale, santé végétale, et de surveillance de la chaîne alimentaire.
- ↳ Mieux comprendre les déterminants du bien-être et de la santé des animaux et notamment l'impact des systèmes d'élevage.
- ↳ Contribuer à la mise au point d'outils de lutte dont des vaccins contre les maladies animales et végétales grâce à un transfert de résultats encadré par une politique de valorisation spécifique.
- ↳ Faire progresser les méthodes d'évaluation des risques dans tous les domaines de compétence de l'Anses.

En 2021 **355** publications dans des revues scientifiques de rang A et A+

En 2021

33

projets de recherche sélectionnés dans le cadre du PNR EST pour 6 M€ mobilisés

FINANCER LA RECHERCHE : LE PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE ENVIRONNEMENT SANTÉ TRAVAIL

Le PNR EST est le volet recherche du Programme national santé environnement (PNSE) et du Plan santé travail (PST). Ses objectifs :

- ↳ produire des connaissances scientifiques sur les risques sanitaires liés à l'environnement et au travail ;
- ↳ développer de nouvelles méthodes et outils d'analyse des risques sanitaires ;
- ↳ structurer et stimuler la recherche et les équipes scientifiques sur les problématiques visées.

L'Anses lance chaque année deux appels à projets de recherche, dont les résultats peuvent ensuite être exploités dans ses travaux d'évaluation des risques ou pour appuyer les mesures de gestion.

Engagée pour la prévention et la gestion des crises sanitaires

→ L'Anses est constamment à l'affût des risques sanitaires récurrents et émergents. En cas de crise sanitaire, elle peut mobiliser rapidement ses compétences en matière d'évaluation des risques en urgence et d'appui scientifique aux pouvoirs publics.

En 2021

2

nouveaux mandats de référence

- ↘ Métrite contagieuse équine (international)
- ↘ Surveillance du SARS-CoV-2 dans les eaux usées et les boues de stations d'épuration (national)

SURVEILLER LES SIGNAUX D'ALERTE SANITAIRE

L'Anses coordonne ou participe aux dispositifs nationaux qui permettent de détecter des signaux d'alerte et agir contre des maladies et expositions néfastes :

- ↘ **plateformes de surveillance épidémiologique** – en santé animale, végétale et sécurité de la chaîne alimentaire ;
- ↘ **réseaux de surveillance**, tels que le RESAPATH (résistance aux antibiotiques chez les animaux) ;
- ↘ **dispositifs de vigilance** : toxicovigilance, nutrivigilance, phytopharmacovigilance, pharmacovigilance vétérinaire, réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P).

Les laboratoires de l'Anses améliorent constamment les méthodes d'identification, d'analyse et de diagnostic pour des virus, bactéries, champignons, parasites, insectes ravageurs et vecteurs, plantes envahissantes et contaminants chimiques. Ils interviennent aussi comme **laboratoires de référence**. Les autorités sollicitent leur appui scientifique et technique pour l'élaboration des plans de surveillance et la gestion des crises affectant l'alimentation, les animaux domestiques, les cultures, les plantes et les animaux sauvages.



En 2021

10

saisines traitées en urgence, dont 4 liées à l'influenza aviaire, 1 à la brucellose dans les populations des bouquetins du Bargy, 2 au Covid-19

En 2021

L'Anses détient

66

mandats de référence nationaux, 13 européens et 29 internationaux en matière de sécurité sanitaire des animaux, des végétaux, des denrées alimentaires et de l'environnement. Ils assurent le bon fonctionnement des systèmes d'analyses officielles.

APPUYER LA GESTION DES CRISES SANITAIRES

Dès qu'une crise survient, l'Anses peut mobiliser ses équipements scientifiques de pointe, ses collectifs d'experts d'urgence et ses réseaux en fonction de la situation. Ses laboratoires de référence coordonnent les analyses officielles pour identifier pathogènes ou contaminants et tracer leurs origines. Sur saisine, l'Agence évalue les risques dans les meilleurs délais et recommande des mesures adaptées.

L'ANSES ENGAGÉE TOUT AU LONG DE L'ÉPIDÉMIE D'INFLUENZA AVIAIRE ACTUELLE

Depuis 2020, l'influenza aviaire touche durement la façade ouest de la France. L'Anses appuie la gestion de crise de plusieurs façons :

- ↘ coordination des analyses pour confirmer la présence du virus et séquencer les souches ;
- ↘ appui aux investigations de terrain pour déterminer l'origine de la contamination ;
- ↘ appui scientifique aux pouvoirs publics pour maîtriser la maladie ;
- ↘ participation à une expérimentation de vaccination des canards.

Sept avis ont été publiés depuis 2021.

Agir pour la sécurité des substances et produits mis sur le marché

→ Dans le cadre des réglementations et politiques européennes et nationales relatives à la sécurité des substances et produits chimiques, l'Anses contribue à établir des conditions d'utilisation sûres et efficaces, et à réduire les expositions à risques.

CONTRIBUER À L'ENCADREMENT DES SUBSTANCES CHIMIQUES AU NIVEAU EUROPÉEN

L'Agence appuie les autorités nationales et européennes pour :

- ↘ réaliser **l'évaluation scientifique de substances**, dont des substances actives – REACH et règlements sur les produits phytopharmaceutiques, les biocides, les médicaments vétérinaires ;
- ↘ analyser les meilleures **options de gestion des risques** (classification, autorisation, restriction d'une substance) – REACH et CLP ;
- ↘ élaborer des dossiers d'identification de substances très préoccupantes et des **propositions de restrictions d'usages** pour des situations à risques, incluant l'analyse des impacts socio-économiques – REACH ;
- ↘ élaborer des dossiers de classification – CLP ;
- ↘ répondre à des **consultations publiques** sur des révisions de définitions, guides méthodologiques, règlements, etc.

En 2021 L'Anses a réalisé l'évaluation de :

- ↘ **32 dossiers de substances actives phytopharmaceutiques**, comme État membre rapporteur ou co-rapporteur ;
- ↘ **2 substances actives biocides**, et contribué à **9 évaluations** portées par d'autres États ;
- ↘ **1 substance dans le cadre de REACH**, et appuyé la **classification harmonisée pour 4 substances chimiques** proposée par la France et validée par l'ECHA.

Début 2022, elle a également fourni un appui scientifique et technique aux autorités nationales pour la préparation d'un dossier de restriction de la créosote (REACH).

ENGAGÉE POUR UNE RÉGLEMENTATION TOUJOURS PLUS PROTECTRICE

L'action de l'Anses fait écho à la Stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, qui vise un environnement exempt de substances toxiques.

Elle soutient en particulier l'approche « une substance, une évaluation ».

Par ailleurs, l'Agence propose des évolutions sur les réglementations existantes : en 2021, elle a publié deux avis visant à mieux définir et prendre en compte les dangers liés aux perturbateurs endocriniens et nanomatériaux.

ÉTABLIR DES VALEURS SANITAIRES DE RÉFÉRENCE

Chaque année, l'Anses produit ou actualise des valeurs toxicologiques de référence (VTR), valeurs guides de qualité d'air intérieur (VGAI), valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP), etc. Indispensables à l'évaluation des risques sanitaires, ces valeurs permettent aux pouvoirs publics de définir des **seuils réglementaires à ne pas dépasser** dans l'air, l'eau, les aliments, etc. pour protéger la population dont les travailleurs.

En 2021 **Production de valeurs de référence pour 6 substances dont le 1.3-butadiène, le chlordécone et le valproate de sodium**

ÉVALUER ET INSTRUIRE DES DEMANDES DE MISE SUR LE MARCHÉ DE PRODUITS

L'Anses délivre et retire les autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments vétérinaires, produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture et des produits biocides en France. Pour ce faire, elle évalue l'efficacité et les risques sanitaires et environnementaux que ces produits représentent, selon des méthodologies d'évaluation harmonisées et en constante évolution au niveau européen. L'organisation de l'Anses permet de mener **les activités d'évaluation scientifique indépendamment de l'instruction des dossiers d'AMM**. Comme pour toutes ses évaluations de risques, l'Anses s'appuie sur des comités d'experts spécialisés nommés après appel à candidatures public.



Autorisations et agréments : de nouvelles missions confiées à l'Anses

2021

- ↘ Produits biocides contenus dans les fluides de thanatopraxie.
- ↘ Produits et procédés de traitement des eaux de piscines et de baignades artificielles.
- ↘ Laboratoires effectuant les prélèvements et analyses du contrôle sanitaire des eaux (94 dossiers traités).
- ↘ Essais d'additifs en alimentation animale.

Janvier 2022

- ↘ Évaluation des risques environnementaux pour les organismes répondant à la définition réglementaire d'OGM et faisant l'objet de demandes d'utilisation en milieu ouvert, sur tous les champs d'utilisation des biotechnologies – agricoles, médicaux, agroalimentaires.